

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN & ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20210426-08DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Séance du 26 avril 2021**

L'An deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-six avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle polyvalente de LAIZ sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL	x			Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)					N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE		x	
Chaveyriat	G. ROPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					J.-L. CAMILLERI	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET	x				B. PELLETIER	x		
	M. DANNACHER	x				C. GREFFET	x		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	x			Saint Jean-sur-Veyle	M. BROCHAND (suppléant)			
	J. POLONIA (suppléant)					A. RENOUD-LYAT	x		
Grièges	A. GREMY	x			Saint Julien-sur-Veyle	R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x				S. REVOL	x		
	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
Laiz	S. SCHAUVING	x			Vonnas	A. GIVORD	x		
	S. MARECHAL GOYON	x				J.-F. CARJOT		x	
						E. DESMARIS	x		
						F. DUBOIS	x		
						J.-L. GIVORD	x		

Envoi de la convocation : 20/04/2021

Affichage de la convocation : 20/04/2021

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 32

Mme Aurélie ALEXANDRINE a transmis pouvoir à M. Luc MICHEL.

M. Jean-François CARJOT a transmis pouvoir à M. Alain GIVORD.

A l'unanimité, Monsieur AGATY est désigné Secrétaire de séance.

SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES - Convention d'objectifs et de financements

OBJET : pour l'attribution d'une subvention à l'association gestionnaire d'un établissement d'accueil de jeunes enfants à ST-JULIEN-SUR-VEYLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2311-7,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Accusé de réception en préfecture
 021-200070550-20210426-20210426-08DCC-005
 Date de télétransmission : 06/05/2021
 Date de réception préfecture : 06/05/2021

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 portant fusion des Communautés de communes des BORDS DE VEYLE et du canton de PONT-DE-VEYLE, créant la Communauté de communes de la VEYLE, ayant comme compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » comprenant notamment la petite enfance ;

Considérant qu'au titre de sa compétence « Petite enfance et jeunesse », par la délibération du 16 décembre 2015 du Conseil communautaire des BORDS DE VEYLE, le contrat enfance jeunesse a été renouvelé et prévoit que la Communauté doit aider l'association « Les p'tites pouss' », gestionnaire d'une micro-crèche, par le versement d'une subvention ;

Considérant que ce contrat enfance-jeunesse est arrivé à son terme en décembre 2018 et qu'il a été renouvelé par délibération n°20191216-02DCC du 16 décembre 2019 pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE a octroyé en 2017, 2018, 2019 et 2020 une subvention à l'association « Les P'tites pouss' » gestionnaire d'une micro-crèche à ST-JULIEN-SUR-VEYLE ;

Considérant que pour cette année 2021, cette structure a de nouveau demandé la participation de la Communauté de communes de la VEYLE ;

Considérant qu'il est proposé pour l'année 2021 de verser 15 000€ à l'association « Les P'tites pouss' » à SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE couvrant la période de janvier à juin ;

Considérant qu'une convention d'objectifs et de financement est prévue afin de déterminer dans quelle condition ce subventionnement est versé ;

Considérant que cette convention prévoit les modalités de versement de la subvention, les justificatifs qui doivent être fournis par l'association dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, les sanctions en cas d'inexécution, les contrôles possibles des services de la Communauté, les modalités de résiliation ;

Considérant que les autres dispositions sont jointes à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 15 000€ à l'association « Les P'tites pouss' » à SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE pour l'année 2021 ;

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement pour la subvention à la structure d'accueil petite enfance présentée ci-dessus ;

AUTORISE le Président à signer la convention d'objectifs et de financement pour l'année 2021 avec l'association « Les P'tites pouss' » ;

AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention.

Certifié exact et pour extrait conforme
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 06-05-21

Transmis en Préfecture le : 06-05-21

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20210426-20210426-08DCC-DE
Date de télétransmission : 06/05/2021
Date de réception préfecture : 06/05/2021